

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} jour du mois de décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. Loïc BROUSSEY, M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU, Mme Magali GRUDE, Mme Morgane GUEGUEN, Mme Annick GUERULT, Mme Sonia LOISEAU, M. Pascal MAUGAIS, M. François PALUSSIÈRE, Mme Chantal PHELIPOT, M. Jean QUAILLET.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

M. David POMMIER, M. Laurent THEBAUD, Mme Rachelle TORCHY
Mme Rachelle TORCHY a donné pouvoir à Mme Magali GRUDE.

Mme Annick GUERULT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2025-12-01 : portant sur l'éclairage public terrain sportif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du projet d'éclairage public relatif au terrain sportif.

L'entreprise propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimatif TTC		28 000,00 €
Maîtrise d'œuvre		1 680,00 €
Subventions perçues	TEM :	7 000,00 €
Reste à percevoir en 2027	FCTVA :	3 628,80 €

Projet éclairage des terrains sportifs à 19 051,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le descriptif prévisionnel financier par poste de dépense
- **Donne** délégation au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

(Résultat du vote : Pour : 7 - Contre : 1 - Abstention : 4)

Délibération n° 2025-12-02 : portant sur la participation de la collectivité à la PSC santé des agents dans le cadre de la labellisation au 1^{er} janvier 2026

À la suite de la démarche prévoyance, le CDG a été sollicité pour le volet santé et propose aux collectivités mayennaises, avec les autres centres de gestion de la région, un contrat collectif à adhésion facultative à partir du 1^{er} juillet 2027.

Cette date a été programmée compte tenu du calendrier électoral de 2026 et des obligations issues du code des marchés publics. En rejoignant ce contrat collectif, les agents des collectivités bénéficieront de prestations santé négociées, au sein d'une convention pilotée techniquement et financièrement par

le CDG 53 via la coopération régionale des centres de gestion. Le montant de la participation de la collectivité s'appuiera sur les textes en vigueur.

Néanmoins, dès le 1^{er} janvier 2026 la mairie, en tant qu'employeur aura obligation de participer à la mutuelle santé à hauteur de 15 € minimum par mois et par agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer à hauteur de 25 € par agent
- **DONNE** délégation au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

(Résultat du vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Commission travaux :

- **Reprofilage et bicouche sur l'entrée de la parcelle AA 210, enrobé chemin des Challonges (de la Borderie aux Challonges) et point à temps et curage de fossés pour l'ensemble de la commune**

Devis demandé aux Entreprises Chapron, Eurovia et Daniel Moquet (que sur la parcelle AA 210).

- **Plantation d'arbre sur le terrain attenant à la cour d'école**

A la demande de l'école, des arbres ont été achetés et plantés par les parents d'élèves.

Le coût pour la commune s'élève à 764,58 €.

- **retour sur les clôtures**

La clôture de l'entrée de la parcelle AA 210 rue des palmes est finalisée.

- **baliroad**

Dans la continuité des travaux déjà entamés rue des Noisetiers, des baliroad ont été installés pour gérer la vitesse. Les conseillers municipaux sont en accord pour aller vers des coussins berlinois après avoir essayé des chicanes rétrécissant la bande de roulement.

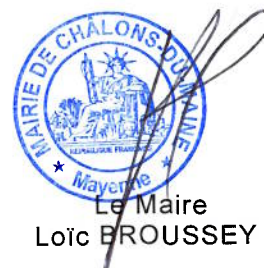
- **les ombrières**

Les élus sont toujours en attente du raccordement des gouttières aux eaux pluviales, de la réfection des terrains de boules ainsi que de la remise en état du sol du parking.

Prochain conseil le 19 janvier 2026

Séance levée à 21 h 30

Secrétaire de séance



Le Maire
Loïc BROUSSEY